Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2018
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

# Procédure de consultation

## Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

### Modification de l'ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux; ouverture de la procédure de consultation

L'ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de locaux commerciaux va être complétée par l'art. 8*a* concernant le consentement général aux sous-locations répétées de courte durée. En outre, est réglée la demande du locataire et par ailleurs concrétisé l'inconvénient majeur en tant que refus légal.

Date d'ouverture: 21 mars 2018

Date limite: 3 juillet 2018

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du logement, Storchengasse 6, 2540 Granges, tél. 058 480 91 67, fax 058 480 91 08, www.bwo.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante: www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

27 mars 2018 Chancellerie fédérale